Les clients de prostituées sanctionnés par une amende et un stage

06/04/2016 à 16h14

Faut-il pénaliser les clients des prostitués ? Après deux ans et demi de débats houleux au Parlement, l'Assemblée nationale doit conclure ce mercredi ce feuilleton législatif. Principale mesure de cette proposition de loi socialiste: l'achat d'acte sexuel qui sera sanctionné, en cas de flagrant délit, par une contravention de 1.500 euros, voire de 3.500 euros en cas de récidive.

Les députés sont majoritairement favorables à cette mesure, inspirée du modèle suédois. La contravention sera assortie d'une peine complémentaire sous forme de stage pour sensibiliser les clients à la condition des quelque 30 000 prostitués de France. Il sera également supprimé le délit de racolage passif, mis en place en 2003 par Nicolas Sarkozy et largement décrié à l'époque.